



## Mandat pour le pilotage des études préalables à la création de la ZAC du Marcelet

### ZAC à vocation d'activité - Riorges



**Maître d'ouvrage :** Roannais Agglomération (42)  
**Maitrise d'œuvre :** BE Réalités  
**BE environnement :** Césame

**Montant des études :** 65.270 € HT  
**Surface :** périmètre d'études : 50 ha  
périmètre aménageable : 30 ha  
**Calendrier de la mission :** 2010 - 2012

#### Les enjeux et les objectifs :

Roannais Agglomération souhaite intégrer la zone du Marcelet dans un développement urbain maîtrisé et respectueux de l'environnement.

Les enjeux des études s'articulent autour de :

- la modularité des aménagements : découpage capable d'évoluer en fonction des projets,
- la densification des espaces bâtis,
- la gestion des eaux pluviales par bassins de rétention,
- les mesures d'évitement des zones à enjeux : préservation des prairies humides, des haies, etc,
- les mesures compensatoires à la destruction d'espaces protégés : création de mares.

#### Les missions de la SEDL :

Pour cette mission d'AMO, la SEDL à en charge de :

- la consultation, l'analyse et le choix des prestataires,
- la constitution des dossiers de financements et la mise en place de la labellisation du CG42,
- la mise en place de la concertation,
- la rédaction du dossier de création de la ZAC.

**SEDL**

Opérateur de l'aménagement territorial.



**Société  
d'Équipement  
du Département  
de la Loire**



**Cité Fauriel  
35, rue Ponchardier  
BP 103 – cedex 02  
42010 – Saint-Etienne**



**Tél. : 04 77 49 25 49  
Fax : 04 77 49 25 48  
www.sedl.fr**